

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE
ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME INTERNE DE CABLAGE
POUR RELIER TOUS LES SERVICES DE LA MAIRIE
AUX RESSOURCES INFORMATIQUES

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de faciliter l'accès des services communaux aux ressources informatiques, la Municipalité envisage de lancer un appel d'offres pour la fourniture et la mise en place d'un système interne de câblage.

En effet, le système de câblage actuel, mis en oeuvre au coup par coup, n'est pas adapté à l'évolution des moyens informatiques. Par ailleurs, l'ordinateur central de la Mairie va être installé dans d'autres locaux.

Il est donc opportun de prévoir un système de câblage moderne et adéquat.

Le montant prévisionnel de la dépense est de 500 000 F.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser :

- à lancer un appel d'offres, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au B.P. 1990 ;
- en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié.

Jules RAUX donne lecture de l'avis des Commissions.

Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, FINANCES,
et ENTREPRISE MUNICIPALE

Avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Fait à Saint-Denis,
Le 23 DEC. 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

